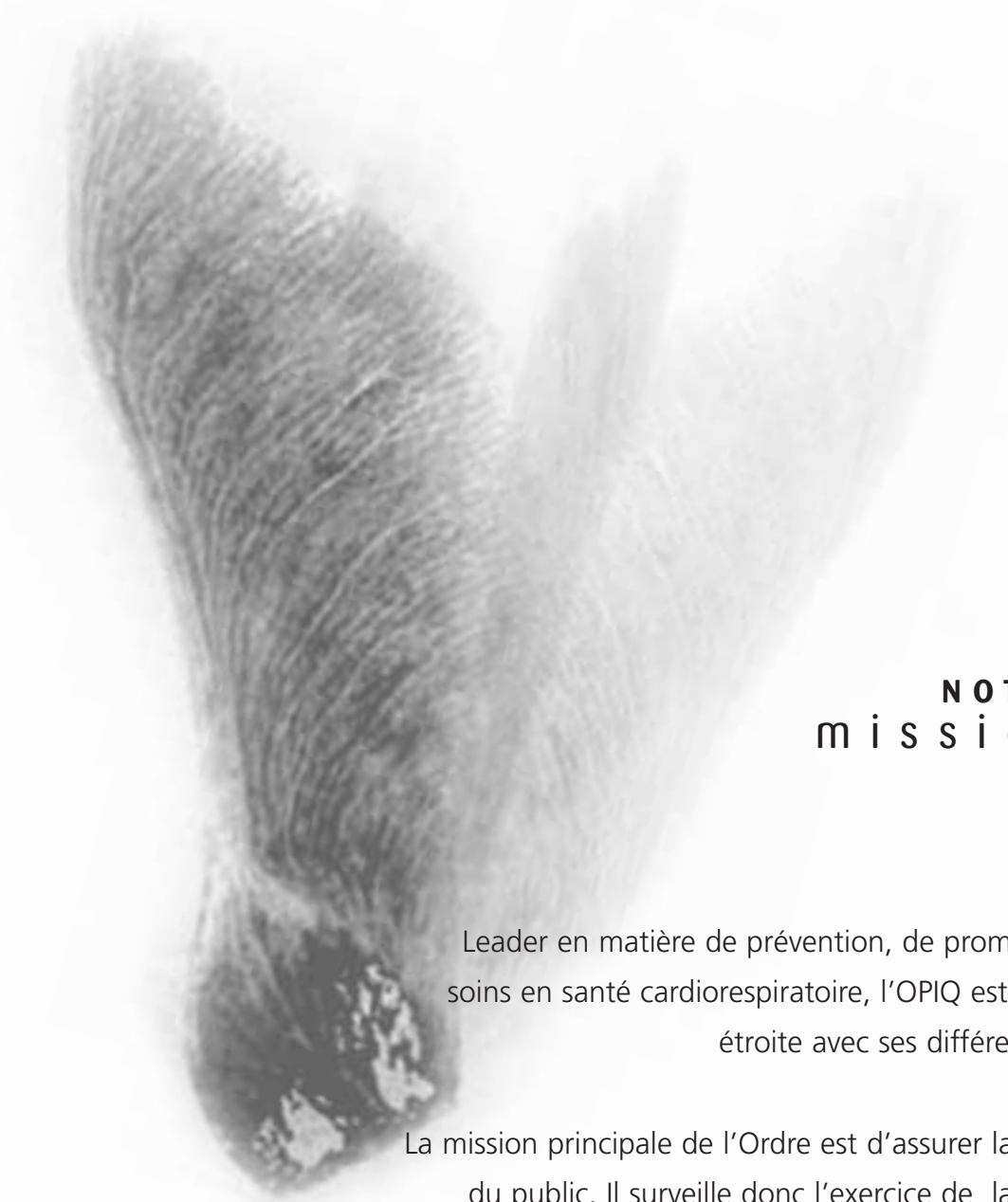




*Ordre professionnel
des inhalothérapeutes
du Québec*

R A P P O R T A N N U E L 2 0 0 2



NOTRE mission

Leader en matière de prévention, de promotion et de soins en santé cardiorespiratoire, l'OPIQ est en relation étroite avec ses différents publics.

La mission principale de l'Ordre est d'assurer la protection du public. Il surveille donc l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

TABLE DES matières

Lettres de présentation	3
Administratrices et administrateurs du Bureau, personnel du siège social et membres des comités, 2001-2002	4
Rapport de la présidente	6
Rapport de la directrice générale et secrétaire	8
Rapport d'activités du Bureau	10
Rapport d'activités du comité administratif	11
Rapport de la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles	12
Rapport d'activités des comités	13
Statistiques	17
États financiers	18

LETTRES DE présentation

Montréal, le 12 juillet 2002
Madame Louise Harel
Présidente
Assemblée nationale du Québec
Gouvernement du Québec

Madame la Présidente,
J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec pour l'année financière se terminant le 31 mars 2002.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application
des lois professionnelles,

Me Paul Bégin
Québec, juillet 2002

Montréal, le 12 juillet 2002

Me Paul Bégin
Ministre de la Justice et responsable de l'application
des lois professionnelles
Hôtel du Parlement Québec QC

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Ce rapport annuel couvre l'exercice financier du 1er avril 2001 au 31 mars 2002.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,


Céline Beaulieu
Montréal, juillet 2002

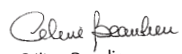
Montréal, le 12 juillet 2002
Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10ième étage
Québec QC G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec. Ce document est un compte rendu des travaux effectués pendant la période comprise entre le 1er avril 2001 et le 31 mars 2002.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,


Céline Beaulieu
Montréal, juillet 2002

ADMINISTRATEURS(TRICES) DU BUREAU ET personnel du siège social



PRÉSIDENTE

Céline Beaulieu, inh.,

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Région de Québec, de la Chaudière-Appalaches et du Bas-St-Laurent

Claude Lefebvre, inh., jusqu'en septembre 2001; Francine Lehoullier, inh., à compter de septembre 2001 et Johanne Roy, inh..

Région de Montréal

Eric Cardin, inh., à compter de septembre 2001; Bernard Cadieux, inh., jusqu'en septembre 2001; Bernard Cyr, inh., jusqu'en avril 2001; Martin Comtois, inh., à compter de juin 2001; Johanne Fillion, inh.; Peter Vallinis, inh. et Michèle Vincent Félix, inh., à compter de novembre 2001.

Région de Laval, des Laurentides et de Lanaudière

Yvon Proulx, inh., jusqu'en septembre 2001 et Josée Gosselin, inh., à partir de septembre 2001.

Région de la Montérégie

Carole Prud'homme, inh., jusqu'en septembre 2001 et Nathalie Bérard, inh., à compter de septembre 2001.

Région de la Mauricie et du Centre-du-Québec

Céline Beaulieu, inh.

Région de l'Outaouais et de l'Abitibi-Témiscamingue

André Tessier, inh.

Région de l'Estrie

Francine Gagnon, inh.

Région Saguenay - Lac St-Jean, de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec

Michèle Tremblay, inh.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

Charles Hugh Auger, jusqu'en septembre 2001; Claude Beaudoin; Marc-André Gosselin et Suzanne Maisonneuve Benoit, à compter de septembre 2001

COMITÉ ADMINISTRATIF

Céline Beaulieu, présidente; Bernard Cadieux, trésorier jusqu'au 27 septembre 2001; Bernard Cyr, 1^{er} vice-président jusqu'au 20 avril 2001; André Tessier, 2^{ième} vice-président jusqu'au 27 septembre 2001 et 1^{er} vice-président à compter du 27 septembre 2001; Johanne Fillion, 2^{ième} vice-présidente à compter du 27 septembre 2001; Peter Vallinis, trésorier à compter du 27 septembre 2001 et Marc-André Gosselin, administrateur nommé par l'Office des professions.

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Josée Prud'Homme, inh., Adm. A, directrice générale et secrétaire; Me Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale; France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles jusqu'en juillet 2001; Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles à compter de juillet 2001; Clémence Carpentier, secrétaire administrative; Béatrice Janevski, secrétaire-réceptionniste; Cathy Voyer, secrétaire à l'inspection et aux affaires professionnelles et Janine Lagüe, commis comptable.

SYNDIC

Joëlle Larivière, inh., syndic et Armindo Fernandes, syndic correspondant.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Me Micheline Leclerc, présidente; Nicole Béhrer, inh.; Jean-Marc Desmeules, inh.; Carole Gauvin, inh.; Maryse Labbé, inh.; Daniel Prévost, inh.; Diane Tanguay, inh. et Me Andrée Lacoursière, secrétaire.

COMITÉ DE RÉVISION

Pascal Bergeron, inh.; Richard Di-Lallo, inh.; Chantal Doucet, inh.; Benjamin Bonneau, représentant du public et Denise Girard, représentante du public.

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres : Marie-Claude Genest, inh., présidente; Jacinthe Bélanger, inh., vice-présidente; France St-Jean, inh., secrétaire jusqu'en juin 2001 et membre; Daniel Smith, inh., membre et Rita Troïni, inh., membre.

Enquêteurs : Isabelle Beaudry, inh.; Gaby Bellerose, inh., à compter de septembre 2001; Nathalie Bérard, inh., jusqu'en septembre 2001; Diane Bergeron, inh.; Évelyne Bergeron, inh., à compter de septembre 2001; Yves Campbell, inh., à compter de septembre 2001; Sylvie Collin, inh., jusqu'en septembre 2001; Daniel Lajeunesse, inh.; Solange Larose, inh.; Michelle Larue, inh., à compter de septembre 2001; Lucille Pigeon, inh., à compter de septembre 2001; Luce Plamondon, inh., à compter de septembre 2001; Line Prévost, inh.; Yvon Proulx, inh., à compter de septembre 2001; Carole Richard, inh., à compter de septembre 2001; Daniel Smith, inh.; Nancy Tétreault, inh., à compter de septembre 2001 et Rachel Vachon, inh., jusqu'en septembre 2001.

COMITÉ DE LA FORMATION DE L'OPIQ

Johanne Fillion, inh., B.Sc. présidente; Jean-Pierre Fons, représentant du ministère de l'Éducation du Québec; Monique Laurin, représentante de la Fédération des cégeps; Éline Paré, représentante de la Fédération des cégeps; Josée Prud'Homme, directrice générale et secrétaire à compter de mai 2001; France St-Jean, coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles jusqu'en mai 2001.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS ET DU TOURNOI DE GOLF

Andrée Lacoursière, adjointe à la direction générale; Lucille Pigeon, inh.; Luce Plamondon, inh.; Yvon Proulx, inh., administrateur; Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire; France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.

Collaboratrices : Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles à compter de juillet 2001; Clémence Carpentier, Béatrice Janevski et Cathy Voyer, secrétaires à l'OPIQ.

PUBLICATIONS

France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles jusqu'en juillet 2001 et Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles à compter de juillet 2001.

Collaborateurs : Ruth Banville, inh.; Sylvie Bégin, inh.; Roger Bellerose jr, inh.; Andrée Lacoursière, avocate, adjointe à la direction générale; Luce Plamondon, inh. chercheuse; Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire et Daniel Smith, inh., chroniqueur, chercheuse.

COMMUNICATIONS

France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles jusqu'en juillet 2001; Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles à compter de juillet 2001; Céline Beaulieu, inh., présidente et Josée Prud'Homme, inh., directrice générale et secrétaire.

Conseiller : Louis Boivin, Sphère communication.

FORMATION CONTINUE

Johanne Fillion, inh., B.Sc.; Martine Gosselin, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles à compter de juillet 2001; France St-Jean, inh., coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles jusqu'en juillet 2001.

RAPPORT DE LA présidente

Il est étonnant de constater à chaque année, le nombre incroyable de dossiers qui sont élaborés et menés à terme. Tout ce travail est l'œuvre d'une équipe dynamique et exemplaire. Avant même d'élaborer plus explicitement ces principaux dossiers, je tiens à remercier toute la permanence de l'Ordre pour son implication professionnelle et tout particulièrement la directrice générale et secrétaire de l'Ordre pour sa saine gestion financière mais surtout sa capacité de maintenir des relations harmonieuses au sein du personnel.



Céline Beaulieu, inh.,
Présidente

Le principal dossier qui a retenu notre attention tout au long de l'année fut certes, la mise à jour du système professionnel. Présentement, nous sommes dans l'attente. Quel sort sera réservé au rapport d'étape du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines, rapport déposé en novembre au ministre Bégin. Nous retrouvons dans ce document des éléments fort intéressants et innovateurs pour la pratique de l'inhalothérapie. Mais pour arriver à ce résultat plusieurs rencontres se sont avérées nécessaires. À cet effet, nous avons rencontré plus d'une fois, le groupe de travail ministériel du projet numéro 6 «Moderniser l'organisation professionnelle du secteur de la santé et des relations humaines». Nous tenons à remercier tous les membres de ce comité pour l'excellence de leur travail et plus particulièrement le Dr Roch Bernier. Ils ont réussi à devancer l'échéancier prescrit d'une année. Cette mise à jour est espérée depuis plusieurs années.

Pour actualiser et moderniser le champ de pratique des inhalothérapeutes, il a fallu rencontrer les instances médicales concernées. Nous tenons à souligner la très grande disponibilité du Collège des médecins; autant le président le Dr Lamontagne, que la secrétaire générale le Dr Lescop, ont manifesté un intérêt face à nos revendications.

Les associations médicales nous ont également soutenus dans nos démarches. L'Association des anesthésiologistes du Québec, de concert avec l'Ordre, a accepté de former un comité bipartite, composé de huit membres, quatre anesthésiologistes et quatre inhalothérapeutes. Ces derniers se sont rencontrés à quelques reprises afin de finaliser des dossiers importants; entre autres, les normes de pratique en assistance anesthésique ainsi que la surveillance d'un patient sous sédation analgésie par l'inhalothérapeute. Je tiens à remercier son président, le Dr Montreuil, d'avoir initié la formation d'un tel comité. Mes remerciements vont également aux membres de ce comité pour leur disponibilité et je les félicite pour les résultats obtenus.

Nous avons également rencontré l'Association des pneumologues du Québec; les échanges furent des plus positifs avec son président le Dr Charbonneau. La Fédération des médecins spécialistes a également accepté d'échanger sur la pratique de l'inhalothérapie, nous remercions son président le Dr Dugré et sa vice-présidente le Dr Mathieu-Millaire. Nous tenterons de maintenir de telles rencontres et ce, dans l'optique d'améliorer sans cesse les soins prodigués à la population québécoise.

Un autre dossier fort important est la pénurie d'inhalothérapeutes, à l'instar des autres professionnels de la santé, qui sévit dans toutes les régions du Québec. Afin de pallier à cette situation, l'Ordre a entrepris les démarches auprès de l'Office des professions et du Collège des médecins, afin de permettre aux étudiants du programme en techniques d'inhalothérapie, d'effectuer certaines tâches dévolues aux inhalothérapeutes. Un projet de règlement modifiant le Règlement sur les actes visés à l'article 31 de la Loi médicale qui peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins a été publié le 27 février 2002, mais toutes les démarches et l'élaboration d'un tel règlement ont eu lieu en cours d'année. Si ce projet est adopté, dorénavant, les externes en inhalothérapie pourront effectuer les actes énumérés aux articles C-1.03, C-1.04 et C-1.05 de l'annexe C, sous réserve et certaines conditions. Ce projet de règlement a été élaboré avec le souci de protection du public. Nous espérons grandement que l'adoption de ce projet de règlement se fera avant la période estivale.

Le dossier de la formation a retenu notre attention au cours de l'année. Je vous invite à prendre connaissance du rapport du comité de la formation des inhalothérapeutes.

De plus, nous sommes à élaborer un Règlement de formation continue obligatoire. Nous en sommes rendus à l'étape de consultation auprès de l'Office des professions.

En terminant, je tiens à souligner que par son caractère restrictif, ce rapport annuel ne saura entièrement rendre justice à tous les inhalothérapeutes qui se sont investis et impliqués dans les divers comités. Nous pouvons progresser grâce à votre implication et au nom de la profession, je tiens à vous remercier chaleureusement tous et chacun, du temps et des énergies que vous déployez à améliorer sans cesse une pratique professionnelle de qualité.



Céline Beaulieu, inh

Présidente.

RAPPORT DE LA directrice générale et secrétaire



Josée Prud'Homme, inh., Adm.A.
Directrice générale
et secrétaire de l'Ordre

Il me fait plaisir de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, pour l'exercice financier 2001-2002. Vous constaterez, à la lecture des différents rapports d'activités, que l'année fût remplie de défis et de projets tout aussi intéressants qu'essentiels à la protection du public et au développement de la profession. Nul doute que la mise à jour du système professionnel a été le dossier prioritaire de l'ensemble de l'organisation. À cet effet, la direction générale a offert tout le support nécessaire afin de mener à bien ce dossier et l'ensemble des activités de l'Ordre.

Dans le même ordre d'idées, j'ai participé, au cours de l'année, à la poursuite des travaux du comité du Projet 1 de la mise à jour du système professionnel, soit la révision de la réglementation et des processus associés. Au moment d'écrire ces lignes, le rapport final a été déposé auprès de toutes les instances concernées. Ce rapport est le fruit de travaux s'échelonnant sur deux années et ce fût pour moi une expérience fort enrichissante qui sera certainement profitable à l'Ordre. Je tiens à remercier le président de l'Office des professions de l'occasion qui m'a été offerte de travailler avec une équipe hors pair.

Par ailleurs, le comité d'inspection professionnelle a complété, aux cours du présent exercice, la rédaction des normes professionnelles de l'inhalothérapeute et c'est avec beaucoup de fierté que ce document a été transmis aux responsables de tous les services d'inhalothérapie et d'anesthésie. Ce document sera un outil essentiel dans l'amélioration des soins aux usagers atteints de problèmes cardiorespiratoires.

D'autre part, face à l'ampleur de la pénurie d'inhalothérapeutes et à la nécessaire réorganisation des soins, l'Ordre a réuni les responsables de service d'inhalothérapie à deux reprises. Ces rencontres ont permis d'échanger sur l'état de la situation et de dégager des pistes de solutions.

De plus, cette tribune permet de discuter de l'évolution de l'ensemble des dossiers de l'Ordre et de se concerter sur les orientations à privilégier, c'est un rendez-vous que plusieurs responsables n'ont pas manqué.

Je vous invite à parcourir l'ensemble du rapport annuel et pour ma part, je ferai état des volets suivants :

- Élections 2001-2002 • Planification de la main d'œuvre • Ressources humaines et financières • Accord sur le commerce intérieur
- Communications - Promotion de la profession

Élections 2001-2002

Des élections ont eu lieu au cours du présent exercice dans quatre des huit régions électorales de l'Ordre touchant le mandat de 5 administrateurs. Après la période de mise en candidature, une seule région a fait l'objet d'une élection soit celle de Laval\Laurentides\Lanaudière et une région n'avait aucun candidat soit celle de Québec\Chaudière-Appalaches\Bas-Saint-Laurent.

Au terme de ces élections, nous avons accueilli 4 nouveaux administrateurs au sein du Bureau et un administrateur a vu son mandat renouvelé. Il s'agit de : mesdames Nathalie Bérard, Josée Gosselin et Francine Lehoullier ainsi que de messieurs Peter Vallinis et Eric Cardin.

Planification de la main d'œuvre

L'Ordre participe depuis près de 18 mois, à un exercice de planification de la main d'œuvre en inhalothérapie et ce, à la demande du ministère de la Santé et des Services Sociaux. Ce comité a pour mandat de produire un rapport au Ministère sur l'état de la situation. Il est évident que les inhalothérapeutes, à l'instar d'autres professionnels du réseau, vivent une pénurie importante et que des actions doivent être entreprises afin de contrer les effets de cette dernière sur les services offerts à la population. Un rapport final devrait être disponible au début de l'automne 2002.

Gestion des ressources humaines et financières

Au cours de l'été 2001, madame France St-Jean coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles a quitté ses fonctions pour relever de nouveaux défis dans le milieu de l'enseignement. Je profite de l'occasion pour lui souhaiter tout le succès qu'elle mérite.

Ainsi, nous avons procédé au remplacement de madame St-Jean et nous avons accueilli madame Martine Gosselin, inhalothérapeute, au sein de notre organisation. Cette dernière a débuté ses fonctions à la fin du mois de juillet 2001 et a su s'intégrer rapidement à l'équipe et à ses nouvelles fonctions.

D'autre part, je suis fière de vous présenter les résultats financiers pour l'exercice 2001-2002. Pour une septième année consécutive, nous avons réussi à dégager un surplus budgétaire de l'ordre de 85 163 \$. Ce surplus est le fruit d'une saine gestion et de l'effort de tous et chacun afin d'améliorer les processus permettant ainsi non seulement de maintenir les activités mais de les développer. Je vous invite d'ailleurs à consulter les états financiers vérifiés qui figurent dans le présent rapport.

Accord sur le commerce intérieur

Aucune rencontre n'a été tenue au cours du présent exercice. Toutefois, des discussions ont eu cours par conférence téléphonique. Grâce à la collaboration des collègues, nous avons obtenu un document d'information sur les mécanismes entourant l'administration de l'Épreuve synthèse des programmes en techniques d'inhalothérapie. Ce document est un outil précieux à une meilleure compréhension de notre mécanisme d'examen par nos homologues canadiens. Je tiens à souligner et à remercier le groupe des responsables de l'Épreuves synthèse des cinq collèges pour l'excellence de leur travail et leur collaboration dans ce dossier. Nous avons fait parvenir ce document aux provinces réglementées et il semble que le Manitoba soit disposé à négocier une entente avec le Québec et l'Ontario.

Par ailleurs, la Société canadienne des thérapeutes respiratoires (SCRT) effectue un exercice de révision de sa mission et de ses processus. Il se dégage de cet exercice une ouverture, qui depuis plusieurs années faisait défaut, à l'égard des organismes de réglementation. Ainsi, des discussions ont cours sur l'élaboration d'un nouveau profil des compétences et sur les mécanismes d'accréditation des maisons d'enseignement.

À ce stade-ci, nous ne pouvons présumer de l'issue de ces discussions mais l'Ordre continue de manifester de l'intérêt et de la collaboration à l'atteinte d'une mobilité pan canadienne pleine et entière.

Communications

La pénurie qui sévit présentement fait en sorte que nous ciblons nos activités de communications à la promotion de la profession. Ainsi, nous avons participé au salon Éducation, Formation, Emploi à l'Hôtel Bonaventure à Montréal et ce, à la demande du ministère de la Santé et des Services Sociaux, au Salon Pepsi Jeunesse et à quelques visites d'écoles secondaires. Nous désirons produire un CD Rom d'information sur la profession afin de le rendre disponible auprès des conseillers d'orientation. Ce projet doit encore faire l'objet d'une analyse des coûts et d'une négociation avec les ministères de la Santé et de l'Éducation.

Par ailleurs, la directrice générale a contribué à la visibilité de l'Ordre, en siégeant à titre d'administratrice, au Conseil d'administration du Conseil québécois sur le tabac et la santé et au Conseil québécois d'agrément des établissements. Elle participe, à titre de membre du comité organisateur, à l'élaboration du 4ième colloque sur l'interdisciplinarité, qui aura lieu les 21 et 22 mars 2003 à Québec, sous le thème «Le maintien des compétences; Un enjeu professionnel !».

Conclusion

Je ne saurais conclure ce rapport annuel sans témoigner ma considération à toute mon équipe qui, jour après jour, accomplit un travail phénoménal. Finalement, je remercie tous les administrateurs et particulièrement la présidente pour leur support et leur engagement. L'année qui se termine fût une des années les plus mouvementées mais Ô combien stimulante, j'entreprends donc ma septième année à la direction générale avec optimisme et détermination.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre,
Josée Prud'Homme, inh, Adm. A

RAPPORT D'ACTIVITÉS du Bureau



Le Bureau a tenu cinq réunions régulières et une réunion extraordinaire. Les administrateurs ont notamment :

DOSSIERS PROFESSIONNELS

- adopté les normes professionnelles de l'inhalothérapeute; • procédé à l'étude du Rapport préliminaire du groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines; • adopté le Mémoire à l'intention de l'Office des professions suite à la consultation sur le Rapport préliminaire du Groupe de travail ministériel sur les professions de la santé et des relations humaines.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- procédé à la réinscription au Tableau et imposé des stages de perfectionnement;
- entériné plusieurs rapports de stage de perfectionnement;
- adopté le calendrier des visites d'inspection professionnelle pour l'année 2001-2002;
- prolongé l'entente de service de madame Joëlle Larivière, syndic de l'Ordre, avec le Centre hospitalier de Verdun;
- fixé la date au 11 juin pour la tenue de l'examen d'admission pour les candidats hors Québec;
- fixé au 28 septembre 2001 la tenue de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre au Château Cartier à Aylmer.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- transféré la gestion du portefeuille de l'Ordre à la firme Scotia Capitaux inc;
- adopté les prévisions budgétaires 2001-2002;
- adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice 2000-2001;
- déterminé que toute acquisition excédant 500 \$ soit comptabilisée en actif immobilisé;
- décidé que l'amortissement relatif à l'équipement informatique soit étalé sur une base triennale;
- reconduit le programme incitatif pour les 35 nouveaux inscrits aux deux certificats universitaires existant en inhalothérapie et anesthésie soit un remboursement des frais de cours après réussite dudit cours;
- fixé les frais de location de salle à 225\$ par jour, lorsque l'audience du comité de discipline a lieu à la maison du Barreau et à 250\$ pour les autres endroits;
- modifié les frais de remboursement de kilométrage à 0.25\$ \ km.

ÉLECTIONS

- adopté le relevé du scrutin du dépouillement du 24 mai 2001 pour l'élection de l'administrateur de la région de Laval\Laurentides\Lanaudière; • procédé à l'élection des membres du comité administratif.

RÈGLEMENTATION PROFESSIONNELLE

- adopté le «Règlement sur les dossiers, les autres effets, les cabinets et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre professionnelles des inhalothérapeutes du Québec».

NOMINATIONS

Le Bureau a nommé :

- monsieur Martin Légaré et madame Chantal Doucet, scrutateurs pour le dépouillement des votes lors de l'élection 2001;
- des maîtres de stages • madame Lucie Raymond récipiendaire du Prix Mérite du CIQ; • madame Francine Lehouillier inh, administratrice pour la région de Québec\Chaudière Appalaches et Bas St-Laurent pour un mandat de 4 ans; • madame Nicole Bhérer inh, membre du comité de discipline pour un mandat de 2 ans; • madame France St-Jean et monsieur Daniel Smith, inh, membres du comité d'inspection professionnelle pour un mandat de 3 ans; • madame Josée Prud'Homme directrice générale et secrétaire, membre du comité de la formation des inhalothérapeutes pour un mandat de 3 ans; • madame Michèle Vincent Félix, administratrice pour la région de Montréal pour un mandat se terminant en mai 2003.

INSCRIPTIONS ET RADIATIONS AU TABLEAU

- approuvé la délivrance de permis de l'Ordre à des nouveaux diplômés du programme «Techniques d'inhalothérapie» ayant présenté une demande d'inscription au Tableau des membres de l'OPIQ;
- radié du Tableau de l'Ordre les membres qui n'ont pas renouvelé leur cotisation.

RAPPORT D'ACTIVITÉS du comité administratif

Le comité administratif a tenu quatre réunions régulières, trois réunions extraordinaires et cinq conférences téléphoniques. Le comité administratif doit s'acquitter des tâches et des responsabilités prévues au Code des professions et notamment il a :

DOSSIER PROFESSIONNEL

- procédé à l'élaboration d'un document de travail sur la formation continue obligatoire pour fins d'analyse au Bureau.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- procédé à la réinscription au Tableau et imposé des stages de perfectionnement;
- entériné plusieurs rapports de stages de perfectionnement;
- limité un permis et imposé un stage de perfectionnement;
- autorisé six personnes à se présenter à l'examen de l'Ordre suite à l'étude de leur demande d'équivalence et imposé des stages en assistance anesthésique;
- délivré des permis aux personnes ayant réussi l'examen de l'Ordre ou présentant un diplôme en techniques d'inhalothérapie selon les conditions prescrites;
- procédé à l'évaluation et au renouvellement du contrat de la directrice générale et secrétaire;
- procédé à la radiation de membres pour non-paiement de la cotisation, abandon de l'exercice ou retraite;
- adopté le rapport annuel 2000-2001.

DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- étudié les rapports financiers périodiques;
- étudié les prévisions budgétaires 2002-2003.

NOMINATIONS

Le comité administratif a procédé à la nomination de:

- mesdames Carole Richard, Maryse Tétreault, Gaby Bellerose, Évelyne Bergeron, Lucille Pigeon, Luce Palmondon, Michèle Larue ainsi que messieurs Yvon Proulx et Yves Campbell, inspecteurs pour l'inspection professionnelle;
- madame Cahty Voyer, secrétaire de réunion du comité d'inspection professionnelle;
- monsieur Armindo Fernandes, inh, syndic correspondant;
- mesdames Maryse Labbé et Diane Tanguay inh, membres du comité de discipline pour un mandat de 3 ans;
- maîtres de stages;
- madame Andrée Lacoursière secrétaire du comité de révision.

RAPPORT DE LA coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles

Suite au départ de Mme France St-Jean, en juillet 2001, j'acceptais avec enthousiasme, le poste de coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec.

Ayant comme mandat d'assurer de façon adéquate, les diverses activités de l'Ordre telles l'inspection professionnelle, la réinscription au Tableau, les activités de publications et de communications et la formation continue, je vous invite à lire dans les pages qui suivent, les réalisations de ces divers comités pour l'exercice 2001-2002.

L'année en cours a été marquée de plusieurs événements au sein des activités du comité d'inspection professionnelle. Les «Normes de pratique de l'inhalothérapeute», document qui a demandé la participation de plusieurs inhalothérapeutes et du comité d'inspection professionnelle, ont été publiées et rendues disponibles à tous les milieux où oeuvrent les inhalothérapeutes. Je suis convaincue que ce guide sera un outil précieux pour une pratique professionnelle de qualité. Le comité a aussi entrepris la mise en application du nouveau processus d'inspection ainsi que les documents s'y rattachant.

Nous avons maintenu la parution de quatre revues l'inhalo qui ont porté sur divers sujets d'intérêt pour la pratique des inhalothérapeutes. Nous avons aussi, suite aux suggestions des inhalothérapeutes, ajouté quelques nouveautés.

En ce qui concerne le «Programme de formation continue 2001-2002», nous avons connu une augmentation du nombre d'inscriptions comparativement à l'année précédente. Le programme de formation a su répondre aux besoins des inhalothérapeutes en dispensant des activités de formation dans la majorité des secteurs d'activités de la profession.

Au plan des communications, l'OPIQ a, comme par les années précédentes, participé activement à divers événements au sein de certains organismes. Je vous invite à lire la section concernant les communications pour plus d'information.

À la lecture de ce rapport annuel, vous serez en mesure de constater que nous avons accueilli parmi nos rangs, plusieurs anciens membres par le biais de la réinscription au Tableau, ainsi que des nouveaux membres provenant notamment de nos voisins ontariens.

En terminant, je remercie tous les collaborateurs qui m'ont assistée et orientée dans mes nouvelles fonctions auprès des divers comités. Je tiens spécialement à remercier les membres du comité d'inspection professionnelle pour leur support et leur engagement au cours de cette première année.

Je remercie Madame France St-Jean pour son support et son expertise précieuse, la directrice générale pour la confiance qu'elle m'accorde dans l'exercice de mes nouvelles fonctions ainsi que le personnel de l'Ordre pour leur accueil et l'excellence de leur travail.



Martine Gosselin, inh.,
Coordonnatrice à l'inspection
et aux affaires professionnelles

Coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles,
Martine Gosselin, inh,



FORMATION CONTINUE

En 2001-2002, la formation continue a connu une augmentation du nombre d'inscriptions. Comparativement à l'année précédente, nous sommes passés de 411 à 529 participants. Plusieurs secteurs d'activités de l'inhalothérapie ont été couverts par les formations du présent exercice, notamment, deux nouveaux modules en rééducation respiratoire, un atelier pratique en physiologie respiratoire, un atelier en anesthésie chez le patient cardiaque, la radiographie pulmonaire, la ventilation mécanique et le sevrage de cas complexes.

Par ailleurs, l'OPIQ a rendu disponible, aux inhalothérapeutes en région qui en ont fait la demande, certaines formations offertes au sein du programme, ainsi que des formations des programmes antérieurs.

L'OPIQ entend continuer son partenariat avec l'Université de Montréal, pour le développement de formations adaptées aux besoins des inhalothérapeutes.

Au cours de cet exercice, la coordonnatrice et Madame Johanne Fillion ont tenu six rencontres afin d'élaborer le programme de formation pour l'année 2002-2003. Le comité, toujours soucieux d'offrir des activités de formation variées, innove en offrant un nouveau concept de formations dont une formation de 30 heures sur les différents modes de ventilation et leurs applications. Sous le thème «Toujours en mouvement», nous avons minutieusement sélectionné les formations à partir des suggestions émises par les inhalothérapeutes. Le comité de la formation en est fier et espère que ce programme connaîtra un grand succès.

Nous désirons remercier tous les formateurs qui, grâce à leur implication, permettent aux inhalothérapeutes de maintenir et de développer leurs connaissances. Nous remercions également tous les partenaires de ce programme. Il s'agit des compagnies Astra Zeneca, Brathwaites Olivier Médical, Tyco Médical ainsi que deux organisations syndicales qui sont : l'Association professionnelle des inhalothérapeutes du Québec (APIQ) et le Syndicat québécois des employés et employées de service (SQEES), local 298, FTQ. Enfin, les membres du comité tiennent à remercier les inhalothérapeutes qui, année après année, participent aux activités de formation de l'OPIQ. Ils les encouragent à continuer dans ce sens car la reconnaissance des inhalothérapeutes passe par les compétences et la formation de ceux-ci.

Autres activités et réalisations du comité

- Participation au Colloque 2002 en éducation médicale continue du Conseil de l'éducation médicale continue du Québec.
- Participation au forum de la formation continue du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Accréditation, pour des fins d'unités d'éducation continue (U.E.C), de différentes formations hors du programme de l'OPIQ.
- Recherche de commandites pour le programme de formation 2002-2003.
- Participation au Colloque du SICHUM.

RÉINSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de cet exercice, 17 dossiers de réinscription au Tableau de l'Ordre ont été traités dont six faisait l'objet d'un suivi. Les onze nouveaux dossiers provenaient de requêtes du Bureau et concernaient des candidats qui, depuis plus de trois ans, avaient été radiés pour non-paiement de la cotisation ou n'avaient pas exercé la profession.

Conformément au Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement des membres de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec, tout inhalothérapeute qui a cessé d'exercer la profession depuis plus de trois ans ou qui se réinscrit au Tableau de l'Ordre après avoir fait défaut de s'y inscrire ou après avoir été radié pendant plus de trois ans, doit faire l'objet d'une évaluation.

Ainsi, les candidats ont été soumis à une évaluation écrite ainsi qu'à une entrevue de cas cliniques. Les 11 candidats évalués ont dû effectuer des stages de perfectionnement ou d'appoint, selon le cas. En fin d'année financière, les stages de certains candidats étaient toujours en cours.

De ces 11 nouveaux dossiers, 7 candidats ont complété leurs stages, les autres étant en cours à ce jour. En ce qui concerne le suivi des dossiers des années antérieures, un candidat a décidé d'abandonner les procédures avant l'évaluation; un autre a abandonné les procédures en cours de route; 4 autres dossiers sont toujours incomplets, les candidats n'ayant pas rempli les conditions de re-certification du BCLS ou le stage en enseignement de l'asthme.

Le suivi de tous les dossiers, ainsi que celui des stages de perfectionnement et d'appoint, a été assuré par la coordonnatrice à l'inspection et aux affaires professionnelles.

PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS

Publications l'inhalo

Avec quatre parutions par année, la revue, l'inhalo est un outil de formation et de communication par excellence. Suite au sondage effectué en décembre 2001, le contenu de l'inhalo a quelque peu été modifié. Beaucoup de temps et d'énergie sont consacrés à faire de cette publication, un outil de référence et de communication qui reflète le plus fidèlement possible la profession.

Pour une cinquième année, la firme Communications Publi-Services inc. fut responsable de la coordination et de la recherche de publicités. Le volume publicitaire augmentant sans cesse, la revue est en voie d'autofinancement. En effet, nous avons connu pour cet exercice, une augmentation record des ventes publicitaires. Nous remercions d'ailleurs nos précieux partenaires.

La coordonnatrice tient à souhaiter la bienvenue aux nouveaux collaborateurs et à souligner l'excellent travail de tous ceux qui se sont impliqués cette année.

Normes de pratique de l'inhalothérapeute

Le comité d'inspection professionnelle et la coordonnatrice ont terminé la révision et les corrections des fascicules des normes de pratique, document débuté suite à une demande du Bureau de l'Ordre lors de l'année financière 2000-2001. Ce document de 225 pages intitulé «Normes de pratique de l'inhalothérapeute» a été expédié aux responsables de service des centres hospitaliers ainsi qu'aux différents employeurs. La coordonnatrice tient à souligner la qualité du travail de tous les inhalothérapeutes impliqués et remercie, l'Association des anesthésiologistes-réanimateurs du Québec, pour leur collaboration.

Communications

Pour assurer sa visibilité, l'OPIQ a participé à plusieurs événements ou a été représenté au sein de divers organismes.

L'OPIQ, en collaboration avec le CHUM et le Collège de Rosemont, a tenu un kiosque d'information sur la profession lors du Salon Pepsi-Jeunesse qui a eu lieu du 2 au 6 mai 2001, au Stade Olympique. Plus de 30 inhalothérapeutes et étudiants ont participé à cet événement.

Le 8 mai 2001, la coordonnatrice a visité les étudiants de troisième année du secondaire au Collège Laval. Cette rencontre faisait suite à une demande de la conseillère en orientation scolaire du collège et avait pour but de faire connaître la profession auprès des jeunes en processus de choix de carrières.

La coordonnatrice a participé au Second symposium en réadaptation cardiorespiratoire tenu à Québec.

Le Salon Éducation, Formation, Emploi a eu lieu à la Place Bonaventure, les 11, 12, 13 et 14 octobre derniers. Le salon a accueilli plus de 45 000 participants à la recherche d'information afin de choisir une carrière. Plus d'une vingtaine d'inhalothérapeutes, ont participé à cet événement. Les équipements qui ont fait de cet événement et du kiosque de l'OPIQ un succès, ont été gracieusement fournis par les compagnies et hôpitaux suivants : VitalAire, Tyco Médical, Datex-Ohmeda, Centre hospitalier de Verdun et Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal. La présence de l'OPIQ a été rendue possible grâce au partenariat du ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec. L'Ordre sera de nouveau présent lors de l'édition 2003 de cet événement.

La coordonnatrice représentait l'OPIQ lors de la journée portes ouvertes du CUSM qui se déroulait le 26 janvier 2002. À cet effet, un espace a été gracieusement mis à la disposition de l'OPIQ.



RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Afin d'assumer, avec toujours plus d'attention, sa responsabilité en matière de protection du public, le comité d'inspection professionnelle a adopté un programme de surveillance générale de l'exercice de la profession. Ce programme prévoit notamment, la visite d'un nombre défini d'établissements où œuvrent des inhalothérapeutes dans les différentes régions du Québec.

Par l'intermédiaire de ses enquêteurs, le comité évalue la pratique et identifie, le cas échéant, les lacunes de l'exercice professionnel. De plus, il a le pouvoir et le devoir de formuler les recommandations nécessaires, d'une part, pour corriger ces lacunes et, d'autre part, pour maintenir et améliorer la qualité des soins dispensés.

En 2000, le Bureau de l'Ordre avait confié au comité d'inspection professionnelle, le mandat de revoir l'ensemble des normes professionnelles, de les moderniser ou de les actualiser, le cas échéant. Il était donc prévu que le nombre de visites allait diminuer en 2000-2001 et possiblement en 2001-2002. Ainsi, 11 visites étaient inscrites au calendrier. Le premier trimestre de l'année 2001-2002 a été consacré principalement à la mise à jour et à la correction finale des «Normes de pratique de l'inhalothérapeute». Le document a été achevé en mars 2002.

De plus, cette année, le comité d'inspection professionnelle a révisé les procédures d'inspection et la documentation s'y rattachant afin de permettre une surveillance accrue de la pratique générale à travers le Québec. Sept visites d'inspection générale de l'exercice ont donc été effectuées.

Surveillance de l'exercice

Secteurs d'activités des établissements visités :

- Soins cardiorespiratoires généraux : 7
- Soins critiques : 6
- Assistance anesthésique : 5
- Épreuves diagnostiques : 5
- Oxygénothérapie hyperbare : 1

Nombre d'inhalothérapeutes œuvrant dans ces établissements : 299

Nombre d'inhalothérapeutes rencontrés lors des rétropections : 133

Nombre d'inhalothérapeutes inspectés : 54

Enquêtes particulières sur la compétence professionnelle

Au cours de cet exercice, le comité d'inspection professionnelle a été saisi de trois plaintes sur la compétence professionnelle d'inhalothérapeutes. Dans un premier cas, après enquête, l'inhalothérapeute s'est vu limiter le droit d'exercer dans le secteur de la plainte et a dû compléter des stages de perfectionnement. Une fois ses stages complétés avec succès, son permis de plein exercice lui a été rendu. Après enquête, le deuxième dossier a lui aussi mené à la limitation du droit d'exercice. Des stages ont été imposés mais seront complétés à une date ultérieure. La troisième plainte n'a pas donné lieu à un suivi de la part du comité.

Autres activités du comité

- recrutement et formation de 9 nouveaux inspecteurs;
- planification des activités du comité d'inspection professionnelle pour l'exercice financier 2002-2003;
- participation au Forum de l'inspection du Conseil interprofessionnel du Québec;
- rapport des activités du comité au Bureau;
- planification et tenue de la journée de l'inspecteur (formation pour les nouveaux et anciens inspecteurs);
- évaluation d'un outil informatique pour faciliter la rédaction des rapports de visite;
- collaboration avec les autres responsables de comités de l'Ordre;
- correspondance auprès des membres : service de références et d'information sur les divers aspects de la profession;
- participation à plusieurs formations concernant divers aspects de l'inspection professionnelle;
- rédaction d'articles pour l'inhalo.

Réunions du comité

Le comité d'inspection professionnelle a tenu cette année, dans le cadre du suivi de son programme de surveillance de l'exercice de la profession et de divers dossiers dont il a la responsabilité, sept réunions régulières, une réunion extraordinaire, deux conférences téléphoniques et dix journées de rencontre pour la rédaction des Normes de pratique de l'inhalothérapeute.

RAPPORT DU COMITÉ DE CONGRÈS 2001-2002

Le 29^{ème} congrès de l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec s'est tenu dans la belle région de l'Outaouais, au Château Cartier situé à Aylmer, les 28 et 29 septembre 2001. Le thème du congrès «L'inhalothérapie sans frontière» démontrait que la profession est à la croisée des chemins et que les opportunités de traverser les frontières tant géographiques que scientifiques sont nombreuses.

Ainsi, des inhalothérapeutes du Canada et des États-Unis sont venus partager avec nous leur expérience. Près de 350 personnes y assistaient. La diversité des conférences et l'excellence des conférenciers a fait en sorte que ce congrès fut encore une fois un succès. Nous ne pouvons passer sous silence la contribution importante de nos commanditaires qui, année après année, nous accompagnent. Nous les remercions chaleureusement de leur fidélité et de leur support.

Nous avons profité de cette occasion pour souligner l'implication de madame Lucie Raymond, au développement de la profession, en lui remettant le Prix Mérite du Conseil Interprofessionnel du Québec. Nous la félicitons encore une fois et lui souhaitons une bonne continuation.

RAPPORT DU SYNDIC

Au cours de l'année 2001-2002, onze dossiers ont été traités suite à des dénonciations au bureau du syndic. Après enquête, cinq dossiers n'ont pas donné lieu à un dépôt de plainte devant le comité de discipline.

Au 31 mars 2002, cinq enquêtes sont en cours.

Un dossier a été transféré au Comité d'inspection professionnelle

Suite à une requête en appel à l'encontre d'une décision déposée au Tribunal des professions, cet appel a été accueilli et un jugement a été rendu le 27 mars 2002 annulant la sanction et ordonnant une nouvelle audition de la plainte telle que portée.

RAPPORT DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Le comité de discipline est chargé de l'étude de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre ou contre une personne qui a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du Code des professions ou des règlements adoptés par l'Ordre.

Présidé par Me Micheline Leclerc, le comité de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte au cours de l'exercice financier se terminant le 31 mars 2002.

Le comité a procédé à l'audition d'une plainte qui avait été déposée lors de l'exercice financier précédent. L'inhalothérapeute ayant plaidé coupable à tous les chefs d'accusation avant l'audition, le comité a procédé à l'audition des représentations sur sanction. L'intimé s'est vu imposer une radiation de trois (3) ans et une amende de 600 \$ sur le 1^{er} chef, soit d'avoir agressé sexuellement ou posé des gestes à caractère sexuel sur une patiente à qui il prodiguait alors des soins professionnels, ainsi qu'une radiation d'un (1) mois sur le 2^e chef, soit d'avoir procédé à un traitement en administrant un médicament sans prescription médicale préalable.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION DES INHALOTHÉRAPEUTES

Les membres du comité se sont réunis à deux reprises aux cours du présent exercice. Durant cette période, le comité a été saisi du dossier relatif au développement du profil des compétences à l'entrée dans la pratique élaboré par l'Ordre. De plus, il a également été déposé un document comparatif de la formation actuelle, basé sur le profil du ministère de l'Éducation via celui du profil des compétences élaboré par l'Ordre. Ce profil a fait l'objet de plusieurs consultations auprès d'inhalothérapeutes oeuvrant dans tous les secteurs d'activités de la profession et auprès d'enseignants des cinq collèges du Québec.

Le comité a procédé à l'étude de ces deux documents et a suggéré à l'Ordre d'estimer le nombre d'heures supplémentaires nécessaires à la réalisation de ce profil des compétences. Ceci a été fait par un groupe de travail et fera l'objet d'une analyse au cours de l'automne 2002 par les membres du Bureau de l'Ordre. Par la suite, ce dossier sera complété et sera présenté officiellement aux différentes instances concernées afin de démontrer l'importance de rehausser la formation initiale des inhalothérapeutes. À ce titre, le comité devra adresser ses recommandations ou ses réflexions au Bureau de l'Ordre au cours du prochain exercice.

Plusieurs autres dossiers ont été acheminés ou encore déposés pour information aux membres du comité notamment :

- Le développement de l'accord du commerce intérieur :

Un document a été produit suite à la recommandation du comité à l'effet de requérir la collaboration des collègues à la rédaction d'un document d'information sur les mécanismes entourant l'administration de l'Épreuve synthèse du programme.

- La formation clinique en inhalothérapie :

le comité a dû se pencher sur le conflit qui a opposé les inhalothérapeutes et les collègues suite au refus des inhalothérapeutes de superviser les étudiants stagiaires à l'automne 2001. Le comité a constaté que la formation clinique est tributaire de la supervision des inhalothérapeutes dans les différents établissements du Réseau et que des actions doivent être entreprises afin d'optimiser cette dernière.

- Projet de règlement sur la formation continue obligatoire.
- Planification de la main d'œuvre eu égard à la pénurie versus le nombre d'admissions dans les collèges.
- Mise à jour du système professionnel

Comme on le constate, plusieurs dossiers ont fait l'objet de discussions, je profite de l'occasion pour remercier tous les membres du comité de l'intérêt qu'ils témoignent envers la profession.

Johanne Fillion, inh., B.Sc., Présidente du comité de la formation

TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Le Tribunal des professions siège au nombre de trois. Le plaignant ou l'intimé(e) peut interjeter l'appel de plein droit, devant ce tribunal, des décisions finales rendues par le comité de discipline.

Une décision rendue par le comité de discipline en juillet 2000, découlant d'une plainte déposée pendant l'exercice financier 1999-2000, a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal des professions lors de l'exercice financier précédent.

La requête en appel a été déposée par une intimée à l'encontre d'une décision imposant une sanction disciplinaire. L'appel a été accueilli suite à un jugement rendu par le Tribunal le 27 mars 2002, qui a annulé la sanction et ordonné une nouvelle audition de la plainte telle que portée.

Au 31 mars 2002, ce dossier demeure toujours actif.

Me Andrée Lacoursière, avocate et Secrétaire du comité de discipline

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Conformément à l'article 123.3 du Code des professions, le comité de révision des plaintes a pour mandat de donner, à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relatif à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre un membre de l'Ordre devant le comité de discipline.

Au cours de l'année, le comité de révision des plaintes a reçu une demande de révision d'une décision de la syndic de ne pas déposer de plainte devant le comité de discipline. Il s'est réuni à cette occasion. Le comité a conclu qu'il fallait maintenir la décision de la syndic et qu'il n'y avait donc pas lieu de porter plainte devant le comité de discipline.

STATISTIQUES annuelles

Membres inscrits au Tableau :

Membres actifs :	2438
Membres non actifs :	213
Total :	2651

Répartition des membres selon le sexe :

Féminin :	2163
Masculin :	488

Permis délivrés :

Renouvellement :	2509
Nouveaux permis :	99
Réadmissions :	42
Temporaire :	1
Total :	2651

Montant de la cotisation annuelle exigible avant le 31 mars 2002 :

Membres actifs :	290,00 \$
Membres non actifs :	140,00 \$
Membres hors-Québec :	217,50 \$

Radiations du Tableau au cours de l'année 2001-2002 :

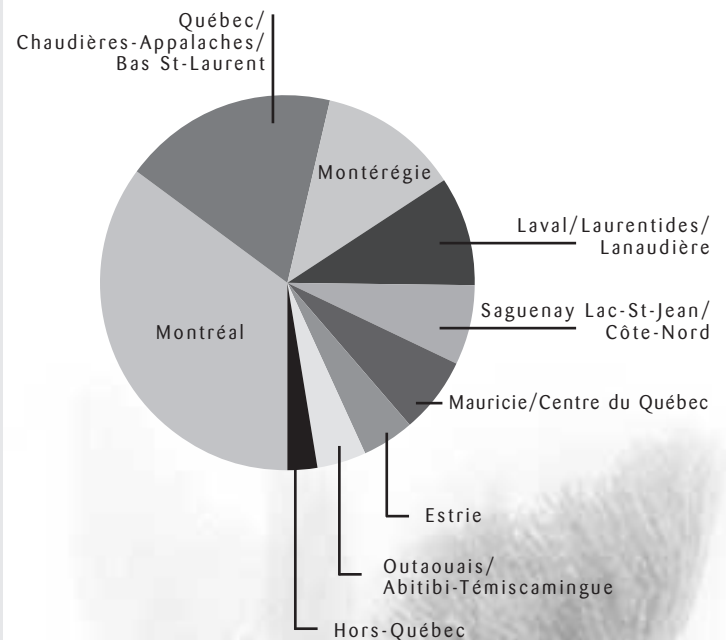
Abandon :	13
Décédé :	4
Disciplinaire :	0
Non-paiement :	28
Retraité :	7

Répartition des membres par secteur d'activités

Assistance à la ventilation	380
Assistance anesthésique	809
Calorimétrie	1
Cardiologie et hémodynamie	65
Centre d'enseignement sur l'asthme	84
Clinique anti-douleur	7
Électrophysiologie-Neurophysiologie	1
Enseignement en premiers soins (RCR)	1
Laboratoire physiologie respiratoire	196
Polysomnographie	43
Recherche	33
Rééducation respiratoire	75
Soins à domicile	
(épreuve diagnostique)	29
Soins à domicile (soins resp. généraux)	261
Soins à domicile (VAP)	26
Soins respiratoires généraux	2102

NB : un inhalothérapeute peut oeuvrer dans plus d'un secteur d'activités

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR RÉGION





RAPPORT DES VÉRIFICATEURS et états financiers 31 mars 2002

États financiers

Résultats	21
Évolution des soldes des fonds	21
Bilan	22
Flux de trésorerie	23
Notes complémentaires	23

Renseignements complémentaires

Annexe A	26
Fonds d'administration générale	
Congrès, Bureau de direction et services administratifs	
Annexe B	26
Fonds d'administration générale	
Frais généraux non répartis	

Rapport des vérificateurs

Aux membres de :
L'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de **L'ORDRE PROFESSIONNEL DES INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC** au 31 mars 2002 et les états des résultats, de l'évolution des soldes des fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2002, ainsi que les résultats de son exploitation et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres de l'exercice 2001 ont été vérifiés par d'autres experts-comptables.



Comptable agréés, S.E.N.C.



187, boul. Arthur-Sauvé, bureau 101, Saint-Eustache (Québec) J7P 2A6
Téléphone: (450) 491-1311 • Télécopieur : (450) 491-6521

RÉSULTATS

exercice terminé le 31 mars 2002

	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS PRO- FESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE RESPONSABILITÉ	TOTAL 2002	TOTAL 2001
PRODUITS					
Cotisations et assurances	777 925 \$	- \$	- \$	777 925 \$	764 323 \$
Administration et autres	38 683	-	-	38 683	19 774
Congrès	103 408	-	-	103 408	92 480
Formation continue	31 469	-	-	31 469	25 026
Droits d'examens	652	-	-	652	2 130
Publicité - L'Inhalo	49 024	-	-	49 024	24 197
Tournoi de golf annuel	8 922	-	-	8 922	9 094
Revenus de placements	16 659	1 408	5 245	23 312	28 713
Ristournes	-	-	16 462	16 462	22 048
	<u>1 026 742</u>	<u>1 408</u>	<u>21 707</u>	<u>1 049 857</u>	<u>987 785</u>
CHARGES					
Comités					
Inspection professionnelle	42 205	-	-	42 205	26 915
Syndic	61 838	-	-	61 838	75 727
Discipline et autres	(2 399)	-	-	(2 399)	2 344
Formation continue	22 503	-	-	22 503	32 934
Congrès (Annexe A)	110 170	-	-	110 170	82 398
Bureau de direction et services administratifs (Annexe A)	359 329	-	-	359 329	333 964
Revue - L'Inhalo	64 141	-	-	64 141	57 068
Frais généraux non répartis (Annexe B)	283 792	-	-	283 792	272 218
Développement	-	35 243	-	35 243	47 247
Pertes sur cession de placements	-	2 490	-	2 490	10 978
	<u>941 579</u>	<u>37 733</u>	<u>-</u>	<u>979 312</u>	<u>941 793</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>85 163 \$</u>	<u>(36 325) \$</u>	<u>21 707 \$</u>	<u>70 545 \$</u>	<u>45 992 \$</u>

ÉVOLUTION DES SOLDES DES FONDS

exercice terminé le 31 mars 2002

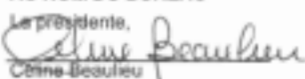
	FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE		FONDS PRO- FESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE- RESPONSABILITÉ	TOTAL 2002	TOTAL 2001
	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	NON GREVÉS D'AFFECTATIONS				
SOLDES AU DÉBUT	39 729 \$	77 046 \$	104 597 \$	100 466 \$	321 838 \$	275 846 \$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(37 699)	122 862	(36 325)	21 707	70 545	45 992
ACQUISITIONS D'IMMO- BILISATIONS	25 611	(25 611)	-	-	-	-
VIREMENTS INTERFONDS	-	(40 000)	40 000	-	-	-
SOLDES À LA FIN	<u>27 641 \$</u>	<u>134 297 \$</u>	<u>108 272 \$</u>	<u>122 173 \$</u>	<u>392 383 \$</u>	<u>321 838 \$</u>

BILAN

31 mars 2002

	FONDS D'AD- MINISTRATION GÉNÉRALE	FONDS PRO- FESSIONNEL	FONDS DE RISTOURNES ASSURANCE- RESPONSA- BILITÉ	TOTAL 2002	TOTAL 2001
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Encaisse	25 068 \$	- \$	- \$	25 068 \$	202 703 \$
Placements temporaires (note 3)	173 268	-	-	173 268	-
Débiteurs (note 4)	47 811	-	-	47 811	31 429
Avances au Fonds professionnel (note 5)	-	4 757	-	-	-
Frais payés d'avance	18 837	-	-	18 837	22 979
	264 984	4 757	-	264 984	257 111
PLACEMENTS (note 6)	-	103 515	-	103 515	95 187
FONDS DE RISTOURNES	-	-	122 173	122 173	100 486
IMMOBILISATIONS (note 7)	27 641	-	-	27 641	39 729
	292 625 \$	108 272 \$	122 173 \$	518 313 \$	492 493 \$
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Créditeurs	114 280 \$	- \$	- \$	114 280 \$	149 974 \$
Produits reportés	11 650	-	-	11 650	20 681
Dû au Fonds professionnel (note 5)	4 757	-	-	-	-
	130 687	-	-	125 930	170 655
SOLDES DES FONDS					
Investis en immobilisations	27 641	-	-	27 641	39 729
Non grevés d'affectations	134 297	-	-	134 297	77 046
Affectations d'origine interne	-	108 272	122 173	230 445	205 063
	161 938	108 272	122 173	392 383	321 838
	292 625 \$	108 272 \$	122 173 \$	518 313 \$	492 493 \$

AU NOM DU BUREAU

Le présidente,

 Céline Beaulieu

Le trésorier,

 Peter Valins

FLUX DE TRÉSORERIE

exercice terminé le 31 mars 2002

	2002		2001
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT			
Excédent des produits sur les charges	70 545 \$		45 992 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités			
Amortissement des immobilisations	37 699		31 289
Pertes sur cession de placements	2 490		10 978
Produits du Fonds de ristournes	<u>(21 707)</u>		<u>(25 479)</u>
	89 027		62 780
Variation nette des éléments hors liquidités du fonds de roulement			
	<u>(56 965)</u>		<u>(187 345)</u>
	32 062		(124 565)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de placements	(54 471)		(15 040)
Produits de la disposition de placements	43 653		-
Acquisitions d'immobilisations	<u>(25 611)</u>		<u>(19 580)</u>
	(36 429)		(34 620)
DIMINUTION DES LIQUIDITÉS			
	(4 367)		(159 185)
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES AU DÉBUT	<u>202 703</u>		<u>361 888</u>
ENCAISSE ET PLACEMENTS TEMPORAIRES À LA FIN	<u>198 336 \$</u>		<u>202 703 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec a été constitué par lettres patentes du Gouvernement du Québec. L'Ordre est régi par le Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Sa mission principale est d'assurer la protection du public. Par conséquent, il surveille l'exercice de la profession selon des normes élevées dans le but de garantir des soins et des services de haute qualité.

2- PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les produits. Selon cette méthode, les produits affectés à des charges d'exercices futurs sont portés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Comptabilité par fonds

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds. Il présente les actifs et les charges afférents aux immobilisations ainsi que les ressources non affectées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits du Fonds d'administration générale lorsqu'ils sont gagnés.

Le Fonds professionnel rend compte des déboursés effectués pour la défense de la profession de même que pour la recherche et le développement de l'inhalothérapie. Le Fonds d'administration générale y verse une contribution annuelle de 40 000 \$.

Le Fonds de ristournes-assurance responsabilité présente les montants rétrocédés par les assureurs du régime d'assurance responsabilité professionnelle de même que les revenus de placements y afférant. Le fonds est géré par la société d'assurance; le taux de rendement accordé correspond au taux des Obligations du Canada, majoré de 0,5 %. Les intérêts sont versés mensuellement dans le fonds.

Placements du Fonds professionnel

Les placements du Fonds professionnel sont comptabilisés au coût, ou à leur valeur marchande s'ils ont subi une baisse de valeur durable.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur le nombre d'années indiquées ci-dessous, représentant leur durée de vie utile estimative.

Mobilier de bureau	4 ans
Matériel informatique	3 ans

Au cours de l'exercice, la direction a révisé la durée d'amortissement utilisée pour le matériel informatique qui passe de 4 à 3 ans.

3- PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût, sont composés d'unités de fonds communs du marché monétaire, de coupons et d'obligations. Le taux de rendement des unités de fonds communs du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Les taux d'intérêt des coupons et des obligations détenus en fin d'exercice sont de 2,6 % et 6,44 % et leur échéance est en deçà d'un mois.

4- DÉBITEURS	2002	2001
Clients	32 880 \$	13 521 \$
Taxes de vente	13 395	17 908
Autres	1 536	-
	<u>47 811 \$</u>	<u>31 429 \$</u>

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2002

5- AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et dus interfonds ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement.

6- PLACEMENTS DU FONDS PROFESSIONNEL	2002	2001
Fonds communs (valeur boursière, 92 833 \$; 2001, 95 187 \$)	89 497 \$	95 187 \$
Obligations municipales, 2,6 % et 5,45 %, échéant en janvier 2004 et juillet 2008 (valeur boursière, 13 802 \$)	14 018	-
	<u>103 515 \$</u>	<u>95 187 \$</u>

7- IMMOBILISATIONS

	Coût	2002 Amortis- sement cumulé	Valeur nette	2001 Valeur nette
Mobilier de bureau	38 861 \$	33 107 \$	5 754 \$	8 617 \$
Matériel informatique	134 770	112 883	21 887	31 112
	<u>173 631 \$</u>	<u>145 990 \$</u>	<u>27 641 \$</u>	<u>39 729 \$</u>

8- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre est locataire d'un local en vertu d'un bail venant à échéance le 31 décembre 2002. Les loyers minimaux totalisent 35 846 \$ pour le prochain exercice, plus une portion des frais communs. Une option de renouvellement de 3 ans et 9 mois est prévue au bail.

De plus, l'Ordre est locataire d'équipement de bureau venant à échéance en novembre 2003. Les loyers minimaux futurs totalisent 18 260 \$ et comprennent les versements suivants pour les deux prochains exercices:

2 003	2 004
10 956 \$	7 304 \$

9- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2001 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2002.

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE **CONGRÈS. BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS**

Exercice terminé le 31 mars 2002

	2002		2001
CONGRÈS			
Imprimerie	3 237	\$	3 786
Conférenciers	6 279		7 500
Location d'équipement	17 411		10 059
Montage des kiosques	5 264		3 898
Hôtel	71 751		49 266
Frais remboursés	513		1 190
Activités sociales	3 934		4 775
Comité	1 781		1 924
	<u>110 170</u>	\$	<u>82 398</u>
 BUREAU DE DIRECTION ET SERVICES ADMINISTRATIFS			
Salaires et avantages sociaux	270 832	\$	255 787
Réunions et assemblées	21 351		16 674
Déplacement, hébergement et représentation	5 901		4 690
Participation à des événements	1 565		4 136
Présidence	35 210		32 585
Contentieux	16 504		11 139
Assurances des dirigeants	3 809		3 943
Élections	499		1 115
Finances et trésorerie	245		100
Formation	3 413		3 795
	<u>359 329</u>	\$	<u>333 984</u>

FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE **FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS**

Exercice terminé le 31 mars 2002

	2002		2001
FRAIS GÉNÉRAUX NON RÉPARTIS			
Assurances professionnelles	41 869	\$	41 217
Loyer	49 125		46 278
Frais de bureau et fournitures	25 819		22 882
Location d'équipement	12 349		15 153
Frais informatiques	4 608		5 677
Poste et messagerie	25 719		26 636
Taxes, licences et permis	14 813		14 053
Télécommunications	10 620		9 753
Entretien et réparations	1 753		1 885
Publicité et communication	7 487		6 647
Honoraires professionnels	9 442		8 939
Rapport annuel	3 375		2 513
Abonnements	9 192		10 089
Bourses	900		1 100
Conseil interprofessionnel du Québec	10 182		10 190
Tournoi de golf annuel	8 788		8 264
Frais bancaires	8 340		5 780
Autres dépenses	1 712		3 873
Amortissement des immobilisations	37 699		31 289
	<u>283 792</u>	\$	<u>272 218</u>



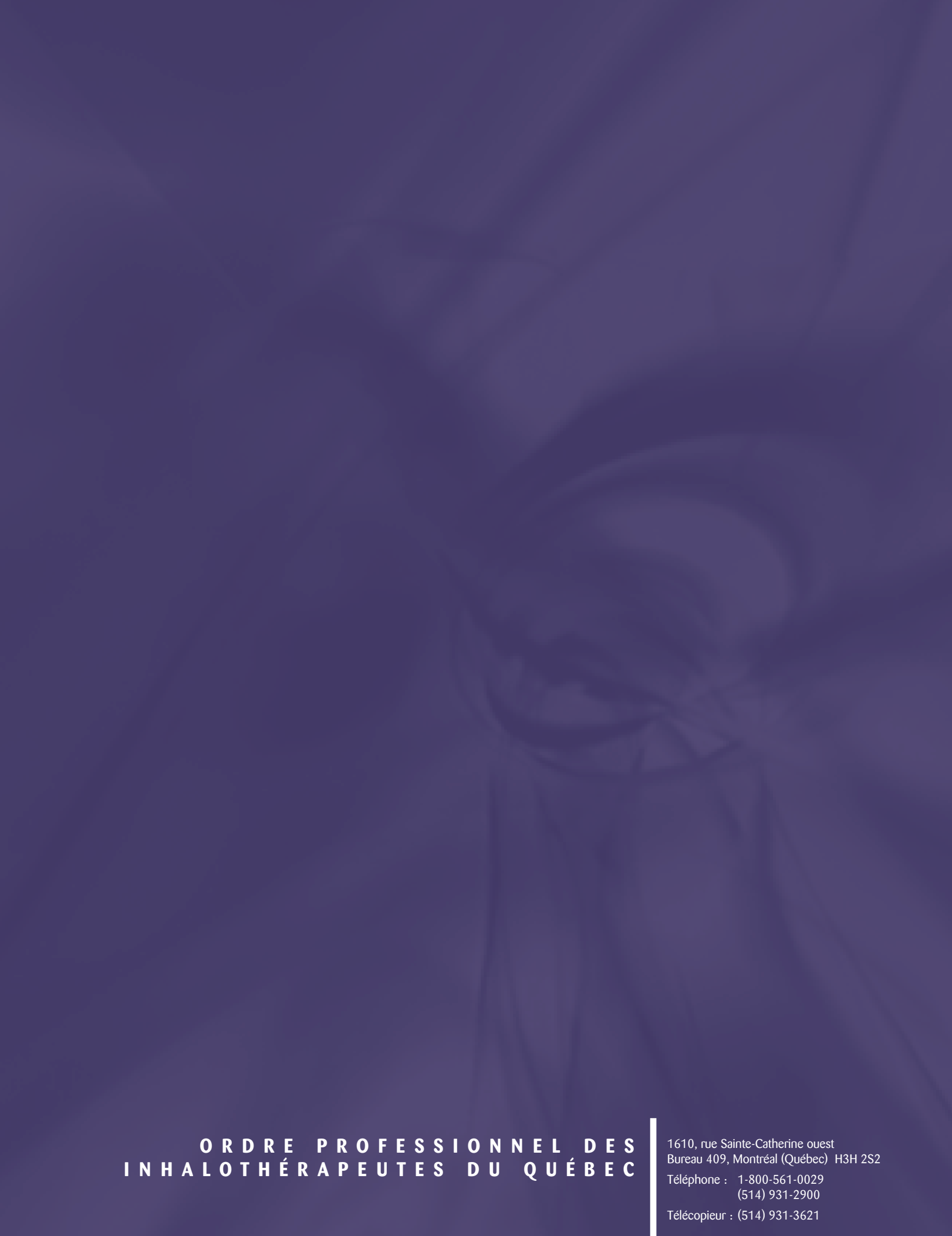
Personnel du siège social



Comité administratif



Personnel de bureau



**ORDRE PROFESSIONNEL DES
INHALOTHÉRAPEUTES DU QUÉBEC**

1610, rue Sainte-Catherine ouest
Bureau 409, Montréal (Québec) H3H 2S2

Téléphone : 1-800-561-0029
(514) 931-2900

Télécopieur : (514) 931-3621